

CONSEIL MUNICIPAL de



Compte Rendu de la Séance du Mardi 1^{er} Mars 2016

SOMMAIRE

I - LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
II - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES COMITÉS CONSULTATIFS	3
III – INTERCOMMUNALITE - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS.....	3
IV - RÉVISION DES GRILLES TARIFAIRES DES RÉGIES ET DES PRESTATIONS COMMUNALES	4
V - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2016 AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'ALÈS AGGLOMÉRATION	12
VI - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'ACTION CULTURELLE « LA VIE EST UN CINÉMA ».....	13
VII - ADHÉSION À LA « CHARTE RÉGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS OBJECTIF ZÉRO PHYTO DANS NOS VILLES ET VILLAGES ».....	14
VIII – COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL	14
QUESTIONS DIVERSES.....	15

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 1^{er} Mars 2016 à 20H30.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. ASSENAT Marion - BENEZET Jean-Charles – BENKEMOUN David – COMBE Isabelle - DATO Élisabeth – FONTBONNE Céline - FRANCES Henri - HERVAS Sonia (arrivée à 21H00) - JOULLIA Danielle – LASCH Christian - MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - PASINETTI Josette - POPOFF Thierry - POUJECHE Serge – ROUX Jean-Pierre - ROUX Marie-Christine – ROUX Philippe - SIRVIN Jean - SORTAIS Virginie - TECCO Bernard - THIBONNIER Nathalie -

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme COULET Suzanne (Procuration à M. MALAVELLE William) – Mme GOGUILLON Nathalie (Procuration à Mme MARTIN Laurence) - Mme HERVAS Sonia (Procuration à Mme PASINETTI Josette) - Mme PAUTARD Véronique (Procuration à Mme ASSENAT Marion) – M. PELLEREI Jean-Pierre (Procuration à Mme JOULLIA Danielle).

ABSENT : M. BERNARD Philippe

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme SORTAIS Virginie

Approbation du compte-rendu de la séance du 26/01/2016

Monsieur le Maire débute la séance et demande si les Conseillers ont des remarques à formuler à propos du compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur Jean SIRVIN a communiqué la demande de rectification suivante :

JEAN SIRVIN conseiller municipal UNION ET DYNAMISME POUR ST CHRISTOL

A Monsieur LE MAIRE :

Corrections souhaitées au CR du Conseil Municipal de janvier 2016 :

Page 4 : « Monsieur Jean Sirvin précise qu'il n'envisage pas de quitter la séance mais préfère une opposition constructive et dans ce but, propose d'organiser, assez rapidement, une autre réunion de la commission Enfance Education afin..... »

Page 5 « d'un nouveau vestiaire ce qui figurait dans le programme de la liste Union et Dynamisme pour St Christol.... »

Page 12 « Mr Jean Sirvin rappelle que dans son programme électoral son groupe Union et Dynamisme pour ST CHRISTOL s'était montré favorable à la vidéo protection et avait estimé..... »

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal du compte rendu du Conseil de la séance du 26/01/2016 est approuvé à l'unanimité.

I - LE POINT SUR LES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur les décisions prises depuis la dernière séance du Conseil. La liste des décisions prises est la suivante :

N°	Objet de la décision	Observation(s)
DEC2016-001	Choix de la société SLMI pour le contrat de vérification et de maintenance des équipements de sécurité des bâtiments communaux.	Montant du marché : 1 752,60 € HT 2 103,12 € TTC
DEC2016-002	Choix de la société Gaz de Bordeaux pour l'approvisionnement en gaz naturel des bâtiments communaux.	Montant du marché : 48 774,01 € HT Début du marché : 1 ^{er} mars 2016 Durée du marché : 22 mois

II - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES COMITÉS CONSULTATIFS

Monsieur le Maire fait le point sur le travail des Commissions Municipales et des Comités Consultatifs qui se sont réunis.

1. Commission Jeunesse (réunion du 02 Février 2016) - Annexe – Doc N°1

Le compte-rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM.

2. Commission Culture Festivités (réunion du 10/02/2016) – Annexe – Doc N°2

Le compte-rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM.

3. Commission Enfance Education (réunion du 18/02/2016) – Annexe – Doc N°3

Le compte-rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers, sur le portail CICM.

III – INTERCOMMUNALITE - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

1) Réunion de la CDCI

Monsieur le Maire indique que la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) s'est réunie le Vendredi 5 Février 2016 et que les amendements proposés ont peu de chance d'être retenus.

D'autres réunions de la commission sont programmées pour le 11/03/2016 et le 21/03/2016 et celles-ci doivent aboutir à l'adoption du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale).

Le Préfet a proposé l'examen des amendements présentés par les membres de la CDCI.

L'amendement proposant la fusion de la Communauté de Communes du Pays Grand Combien, de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes et l'extension à 4 communes de la CC Vivre en Cévennes a été rejeté.

73% des collectivités se sont exprimées sur les projets qui les concernaient et près de 90% sur les projets de modification de périmètre des EPCI à fiscalité propre.

En ce qui concerne la fusion de 23 nouvelles communes avec Alès Agglomération, l'amendement proposé par le Maire de Cendras a été jugé incomplet par le Préfet. Certains interlocuteurs ont estimé que cela représentait des difficultés supplémentaires après la première fusion de l'Agglomération qui a été difficile à mettre en œuvre. L'amendement a été rejeté, la stratégie étant de "gagner du temps" et de repousser l'échéance au 1^{er}/01/2017 pour assimiler des compétences nouvelles et une fiscalité différente.

XXX 21H00 - Arrivée de Madame Sonia HERVAS XXX

Monsieur le Maire dit qu'une demande de dérogation à la loi NOTRe serait plus adaptée et il cite les propos de Monsieur Max ROUSTAN, Président d'Alès Agglomération, relatés dans le compte-rendu de la réunion de la CDCI du 5 Février 2016.

"M. ROUSTAN rappelle que la première fusion de l'agglomération a été difficile à mettre en œuvre et qu'il n'est pas à l'origine du projet actuel. Les Maires de l'agglomération se sont massivement positionnés contre la fusion et il craint des difficultés de fonctionnement pour sa structure qui est intégrée en termes de compétences.

Il souhaiterait que les élus prennent le temps pour au final intégrer la CC de Cèze-Cévennes qui ne doit pas rester isolée."

Monsieur le Maire indique que des groupes de travail ont établi des simulations par rapport à l'intégration des communes concernées. Celle-ci pourrait générer 2.5 Millions d'impôt supplémentaire pour Alès Agglo, mais le problème n'étant pas uniquement financier, cela pourrait engendrer aussi des difficultés de gouvernance. Il précise qu'un travail est en cours et que cet aspect sera discuté au Comité des Maires qui se réunit Jeudi 3 Mars. Un arrêté préfectoral sera pris le 31 Mars prochain pour définir le nouveau périmètre de l'Intercommunalité.

2) Voie de contournement de Saint Christol lez Alès

Monsieur Jean SIRVIN souhaiterait connaître la date du démarrage de l'enquête d'utilité publique à propos de la déviation de Saint Christol. En effet, il rappelle que celle-ci devait être lancée début 2016.

Monsieur le Maire indique que le démarrage de l'enquête publique qui avait été annoncé pour début 2016 se déroulera plutôt au cours de l'année 2016.

IV - RÉVISION DES GRILLES TARIFAIRES DES RÉGIES ET DES PRESTATIONS COMMUNALES

Face au refus des élus des groupes d'opposition au sujet de la proposition de voter de manière globale les grilles tarifaires, Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote pour chaque tableau.

A) Tarifs École Municipale du Sport

Il est proposé l'actualisation suivante :

Année	2012	2013	2014	2015	Proposition 2016
Tarif	21,50 €	21,50 €	22,00 €	22,50 €	23,50 €

Tarif applicable à compter du 1^{er} septembre 2016.

Sur 28 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
22	6	0	0

Le Conseil municipal adopte par 22 voix "Pour", 6 "Contre", 0 "Abstention" et 0 "Refus de vote", les tarifs de l'École Municipale du Sport.

B) Tarifs de l'École Municipale des Arts Plastiques

Il est proposé l'actualisation suivante :

Année	2012	2013	2014	2015	Proposition 2016
Tarif	21,50 €	21,50 €	22,00 €	22,50 €	23,50 €

Tarif applicable à compter du 1^{er} septembre 2016.

Sur 28 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
22	6	0	0

Le Conseil municipal adopte par 22 voix "Pour", 6 "Contre", 0 "Abstention" et 0 "Refus de vote", les tarifs de l'École Municipale des Arts Plastiques.

C) Tarifs de la régie de recettes des spectacles

Il est proposé de de maintenir les tarifs votés en 2015, soit :

	Proposition de tarifs pour 2016					
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F
Tarif normal (couleur bleue)	6,00 €	10,00 €	12,00 €	16,00 €	22,00 €	2,00 €
Tarif réduit (couleur orange)	3,00 €	5,00 €	6,00 €	8,00 €	11,00 €	1,00 €

NB : gratuité pour scolaires, étudiant, chômeurs et enfant de moins de 12 ans accompagné.

Sur 28 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs de la Régie de Recettes des Spectacles.

D) Régie de recettes des droits de places

Il est proposé de modifier les tarifs de la manière suivante :

1) Emplacements pour le marché de détails et les commerces ambulants

Type de tarif	Tarif 2013	Tarif 2014	Tarif 2015	Proposition 2016
Emplacements du marché de détail (au mètre linéaire sur 2 m de profondeur)	1,60 €	1,60 €	2,00 €	2,10 €
Emplacement pour marchand de pizza (Tarif précédent x4 mètres x 2 jours x 13 semaines = tarif au trimestre)	166,40 €	166,40 €	208,00 €	218,40 €
Emplacement pour camion de vente d'outillage	121,00 €	122,00 €	130,00 €	136,00 €

Tarifs applicables à compter du 1^{er} juin 2016.

Sur 28 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
22	6	0	0

Le Conseil municipal adopte par 22 voix "Pour", 6 "Contre", 0 "Abstention" et 0 "Refus de vote", les tarifs des emplacements pour le marché de détail et les commerces ambulants.

2) Emplacements pour les cirques

Type de tarif	Tarif 2013	Tarif 2014	Tarif 2015	Proposition 2016
Cirque avec capacité d'accueil moins de 100 places - Tarif par place et par représentation	0,50 €	0,50 €	0,80 €	0,80 €
Cirque avec capacité d'accueil plus de 100 places - tarif par représentation	60,00 €	60,00 €	90,00 €	90,00 €
Caution demandée à l'installation	300,00 €	300,00 €	400,00 €	400,00 €

Tarifs applicables à compter du 1^{er} juin 2016.

Sur 28 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs des emplacements pour les cirques.

3) Emplacements pour les forains

Type de manège ou d'activité	Tarif forfaitaire par jour			Proposition 2016
	2013	2014	2015	
Manège adultes/ados (Auto-tampon, chenille, Sidewinder,)	45,00 €	46,00 €	48,00 €	49,00 €
Manège enfants (Mini scooter, manège enfantin, trampoline...)	30,00 €	31,00 €	33,00 €	34,00 €
Baraque attraction (Pêche aux canards, tir, casse-boîtes, structures gonflables, ...)	15,00 €	16,00 €	18,00 €	19,00 €
Roulette	60,00 €	62,00 €	64,00 €	66,00 €
Baraque à friandises (Churros, chichis, bonbons, pizzas...)				
Surface < 5 m ²	15,00 €	16,00 €	18,00 €	19,00 €
5 m ² ≤ Surface < 15 m ²	25,00 €	26,00 €	28,00 €	29,00 €
Surface < 15 m ²	35,00 €	36,00 €	38,00 €	39,00 €
Jeux de pièces (Cascades, grues, jeux vidéo...)				
Surface < 40 m ²	30,00 €	31,00 €	33,00 €	35,00 €
Surface ≥ 40 m ²	40,00 €	41,00 €	43,00 €	45,00 €
Promenade à dos de poney	35,00 €	36,00 €	38,00 €	40,00 €

Tarifs applicables à compter du 1^{er} juin 2016.

Sur 28 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
22	6	0	0

Le Conseil municipal adopte par 22 voix "Pour", 6 "Contre", 0 "Abstention" et 0 "Refus de vote", les tarifs pour les emplacements des forains.

4) Emplacements pour les marchés d'été

Élément pris en compte	Tarif forfaitaire par jour			Proposition 2016
	2013	2014	2015	
Emplacement	5,00 €	5,00 €	6,00 €	6,00 €

Tarifs applicables à compter du 1^{er} juin 2016.

Sur 28 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs des emplacements pour les marchés d'été.

5) Emplacements du marché de Noël

Élément pris en compte	Tarif forfaitaire par jour			Proposition 2016
	2013	2014	2015	
Exposants installés à l'intérieur de la Maison Pour Tous	25,00 €	25,50 €	26,00 €	26,00 €
Exposants installés à l'extérieur de la Maison Pour Tous	15,00 €	15,50 €	16,00 €	16,00 €

Tarifs applicables à compter du 1^{er} juin 2016.

NB : une caution de 40,00 Euros sera demandée aux exposants réservataires.

Sur 28 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs des emplacements pour les marchés de Noël.

E) Régie de recettes des locations de salles municipales

Il est proposé de modifier les tarifs, à compter du 1^{er} septembre 2016, de la manière suivante :

Proposition Tarifs 2016			
Salles	Tarifs pour les St Christolens	Tarifs pour les extérieurs	CAUTION
MPT- S1	140,00 € (137,00 €)	380,00 € (370,00 €)	750,00 € (743,00 €)
MPT - S1 + cuisine	175,00 € (169,00 €)	450,00 € (423,00 €)	860,00 € (847,00 €)
MPT - S2	140,00 € (137,00 €)	380,00 € (370,00 €)	750,00 € (743,00 €)
MPT - S3 (S1+S2)	216,00 € (212,00 €)	756,00 € (742,00 €)	1.510,00 € (1.481,00 €)
MPT - S3 + Cuisine	248,00 € (243,00 €)	810,00 € (794,00 €)	1.620,00 € (1.590,00 €)
MPT - Salle des Fêtes (associations uniquement)	270,00 € (264,00 €)	1.080,00 € (1.057,00 €)	2.160,00 € (2.117,00 €)
MPT - Tarif lotos	45,00 € (au lieu de 44,00 €) réservée aux associations St Christolennes		

MPT – Tarif exposants	Pour mémoire 12,00 € par emplacement (voté le 26/01/2016)	
Foyer Sainte Marie – Foyer Sportif – Maison Sorbières	PAS DE LOCATION	
Maintérargues	20,00 € (au lieu de 19 €) réservée	Caution 180,00 €
Maison de Cavalas	20,00 € (au lieu de 19 €) réservée	Caution 180,00 €

(Entre parenthèses, figurent les tarifs de 2015).

Sur 28 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
22	6	0	0

Le Conseil municipal adopte par 22 voix "Pour", 6 "Contre", 0 "Abstention" et 0 "Refus de vote", les tarifs de la Régie de Recettes pour la location des salles à la Maison Pour Tous.

Il est également proposé de réviser le tarif relatif au nettoyage des salles de la Maison Pour Tous proposé en option aux réservataires.

Nettoyage des salles de la Maison Pour Tous		
Désignation de la salle Maison Pour Tous	Tarifs actuellement appliqués	Proposition 2016
Salle S1 (et cuisine)	51,00 €	58,00 €
Salle S2	51,00 €	58,00 €
S3 (=S1 +S2)	84,00 €	96,00 €
Salle des Fêtes	84,00 €	96,00 €
Rez de Chaussée MPT	167,00 €	190,00 €

Sur 28 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
22	6	0	0

Le Conseil municipal adopte par 22 voix "Pour", 6 "Contre", 0 "Abstention" et 0 "Refus de vote", les tarifs de la Régie de Recettes pour le nettoyage des salles à la Maison Pour Tous.

F) Régies de recettes du bar de la Maison Pour Tous

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'an dernier :

Catégories de produits	Prix de vente			Proposition 2016
	2013	2014	2015	
BOISSONS				
Canettes				
Nestea	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Jus d'orange	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €
Jus de pomme	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €
Coca Cola	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Perrier	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Orangina	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Cacolac	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Sirops	Prix au verre			
Gambetta	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Pomme	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Citron vert	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €

Framboise	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Passion	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Menthe	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Cassis	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Cerise	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Orange	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Citron Clair	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Pêche	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Banane	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Grenadine	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Fraise	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
Autres Boissons				
Eau	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Limonade	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €
Thé	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Café	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
CHOCOLATS				
Bueno	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Twix	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Lion	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Mms	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Bueno White	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Mars	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
KitKat	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Bounty	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
BONBONS				
Schtroumpfs	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €
Coca	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €
Fraises	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €
Crocodiles	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €
Œufs	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €
Cocobat	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €
Réglisse	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €
Fraisibus	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €
Autres produits				
Hollywood	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €
Chips	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €

Sur 28 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs de la Régie de Recettes du bar de la Maison Pour Tous.

G) Régie de recettes du cimetière communal

Il est proposé d'augmenter les tarifs de la manière suivante :

Concessions	Durée	Superficie	Tarif 2014	Tarif 2015	Proposition 2016
Concession pour caveau	50 ans	5,80 m ²	580,00 €	582,90 €	585,80 €
Concession en terre	30 ans	3,60 m ²	360,00 €	361,80 €	363,60 €
Ancien Columbarium	30 ans	La case	278,00 €	279,00 €	281,00 €
Nouveau Columbarium	30 ans	La case	400,00 €	402,00 €	406,00 €
Concession du Carré Musulman	30 ans	2,30 m ²	230,00 €	231,15 €	232,30 €

NB : prix 2015 au m² : 100,50 €, prix 2016 au m² : 101 €

Ancien columbarium : 1 case = 2 urnes Nouveau columbarium : 1 case = 3 urnes

Taxes et droit divers	Tarif 2014	Tarif 2015	Proposition 2016
Taxe d'inhumation	39,50 €	39,70 €	40,10 €
Taxe d'exhumation	39,50 €	39,70 €	40,10 €
Taxe de retrait ou de dépôt au dépositaire	39,50 €	39,70 €	40,10 €
Taxe de dépôt au columbarium	39,50 €	39,70 €	40,10 €
Taxe de dispersion des cendres	39,50 €	39,70 €	40,10 €

Dépositaire communal	Tarif 2014	Tarif 2015	Proposition 2016
Au moment du dépôt	39,50 €	39,70 €	40,10 €
Pour une période de 1 jour à 3 mois	4,60 €	4,70 €	4,80 €

Les tarifs définis ci-dessus seront applicables à compter du **1^{er} juin 2016**.

Sur 28 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
22	6	0	0

Le Conseil municipal adopte par 22 voix "Pour", 6 "Contre", 0 "Abstention" et 0 "Refus de vote", les tarifs de la Régie de Recettes du cimetière communal.

H) Régie de recettes du Conseil Municipal Jeunes

Pour 2016, il est proposé de maintenir les tarifs de 2015 :

Tarifs de la régie de recettes du CMJ	2014	2015	Proposition 2016
Droit d'entrée (soirée CMJ)	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Vente de brioches	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Participation aux frais de restauration	-	0,50 €	0,50 €

Les tarifs définis ci-dessus seront applicables à compter du **1^{er} septembre 2016**.

Sur 28 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs de la Régie de Recettes du Conseil Municipal Jeunes.

I) Tarif pour la location de matériel municipal

Libellé du matériel	Tarifs 2015	Origine du matériel	Observation(s)	Tarif proposé pour 2016
Location de barrières taurines	2,00 €	Alès	Tarif à l'unité	3,00 €
Location de barrières de ville (ou 'Toulousaines)	2,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Tarif à l'unité	3,00 €
Location barrières de villes ou taurines	500,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès		500,00 €
Location de tables	3,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Tarif à l'unité par jour – (non livrées)	4,00 €
Location sonorisation musicales (CD et HF)	122,00 €	Alès	Tarif par journée	140,00 €
Location sonorisation simple pour parole	38,00 €	Alès	Tarif par journée	50,00 €
Location micro HF	15,00 €	Alès	Tarif par journée	20,00 €
Ecran de projection sur pied	15,00 €	Alès	Tarif par journée	20,00 €
Écran TV ou Led	70,00 €	Alès	Tarif par journée	80,00 €
Embase lourde	10,00 €	Alès	Tarif par journée	12,00 €
Sonorisation 100 watts	150,00 €	Alès	Tarif par journée	200,00 €
Structure de Ponts	15,00 €	Alès	Tarif par journée	17,00 €
Vidéoprojecteur	70,00 €	Alès	Tarif par journée	80,00 €
Grilles d'exposition et panneaux d'exposition	2,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Tarif par grille jusqu' à une semaine	3,00 €
Chaises coque en plastique (transport compris)	1,30 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Tarif par chaise jusqu' à une semaine	3,00 €
Chaises coque en plastique (sans transport)	1,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Tarif par chaise jusqu' à une semaine	2,00 €
Chaises en fer (sans transport)	1,50 €	Saint Christol Lez Alès	Tarif par chaise jusqu' à une semaine (pour les associations externes uniquement)	2,50 €
Scène	2,50 €	Alès	Unité au m ² (3 jours maximum)	4,00 €
Praticables	3,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Unité au m ²	4,00 €
Tribunes sans montage	5,00 €	Alès	Tarif à la place	6,00 €
Location remorque Carnaval	100,00 €	Alès	(3jours maximum)	120,00 €
SERVICE LOGISTIQUE				
Tarif horaire agent manutention / sonorisation (en semaine)	18,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Facturable aux associations en plus du matériel loué	20,00 €

Tarif horaire agent manutention / sonorisation (dimanche et jours fériés)	36,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Facturable aux associations en plus du matériel loué	40,00 €
Tarif horaire véhicule léger (avec chauffeur)	10,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Facturable aux associations en plus du matériel loué	10,00 €
Tarif horaire véhicule fourgon (avec chauffeur)	15,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Facturable aux associations en plus du matériel loué	15,00 €
Tarif horaire véhicule avec Hayon (avec chauffeur)	25,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Facturable aux associations en plus du matériel loué	25,00 €
Tarif horaire véhicule poids lourd plateau avec grue auxiliaire (avec chauffeur)	35,00 €	Alès et Saint Christol Lez Alès	Facturable aux associations en plus du matériel loué	35,00 €

Les tarifs proposés pour 2016 sont calés sur la délibération prise par la ville d'Alès le 30 novembre 2015 pour une application au 1^{er} janvier 2016.

Sur 28 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
22	6	0	0

Le Conseil municipal adopte par 22 voix "Pour", 6 "Contre", 0 "Abstention" et 0 "Refus de vote", les tarifs pour la location du matériel communal.

V - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2016 AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Monsieur le Maire expose que l'article L 5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales détermine que pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'Agglomération et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés.

La Commune de Saint Christol peut prétendre à une enveloppe annuelle de 57 777.00 €.

Parmi les opérations prioritaires retenues par la Municipalité, il est proposé au Conseil de soumettre à la Communauté d'Alès Agglomération le dossier correspondant à la réalisation de la nouvelle chaufferie du groupe scolaire Joliot Curie.

Au final, le montage du financement de cette opération peut être résumé dans le nouveau tableau ci-après :

DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre (Cabinet GINESTE-LOUCHE)	13 320,00 €	État – DETR 2014 (notifiée)	38 625,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage (Cabinet SERGIE)	4 416,00 €	Alès Agglomération – Fonds de concours	57 777,00 €
Contrôle Technique	1 854,00 €	Commune (fonds propres)	109 836,00 €

(estimatif)		et/ou emprunt)	
Mission CSPS (estimatif)	1 248,00 €		
Travaux (estimatif)	185.400,00 €		
TOTAL	206 238,00 €	TOTAL	206 238,00 €

Monsieur le Maire invite les Conseillers à passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à solliciter auprès de la Communauté d'Alès Agglomération le Fonds de concours 2016 pour l'opération de réalisation de la nouvelle chaufferie du groupe scolaire Joliot Curie.

VI - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'ACTION CULTURELLE « LA VIE EST UN CINÉMA »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Rudy MONIER qui expose que la Municipalité souhaite créer un événement culturel qui aborde une thématique autour de différents axes : projection cinématographique, expositions, concerts, conférences, l'enjeu étant de faire découvrir à des personnes qui n'en ont pas la possibilité, des grandes figures contemporaines de l'Histoire et de l'évolution de la société à travers le monde, en utilisant tous les supports culturels possibles.

Ainsi, en 2015, « La vie est un cinéma » avait mis en lumière trois personnages exceptionnels: Johnny Cash, Harvey Milk ainsi qu'Aung Saan Su Kyi. Cette action culturelle avait donné lieu à des conférences, des concerts et des expositions, ainsi que la projection de films en clôture de la manifestation.

En 2016, il est envisagé de renouveler cette expérience et de proposer au Département et à la Région d'être partenaire afin que cette manifestation prenne une ampleur supplémentaire, notamment au travers de la communication. Cette 4ème édition est consacrée à William Shakespeare à l'occasion des 400 ans de sa disparition.

Le coût de l'opération est évalué à 8 333,33 € HT, soit 10 000,00 € TTC.

Monsieur Rudy MONIER dit avoir rencontré le Vice-Président du Conseil Départemental qui a semblé sensible à cette manifestation. Il propose de constituer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional afin d'essayer d'obtenir 30% d'aide financière.

Monsieur le Maire invite le Conseillers à passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à solliciter auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional, l'aide financière maximale pouvant être obtenue pour l'action culturelle "la vie est un cinéma".

VII - ADHÉSION À LA « CHARTE RÉGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS OBJECTIF ZÉRO PHYTO DANS NOS VILLES ET VILLAGES »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri FRANCES qui expose que depuis 2011, la commune a établi un PAPPH (Plan d'Amélioration des Pratiques PHYtosanitaires) dans le cadre de sa politique environnementale.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil l'adhésion de la commune à la "Charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectif zéro phyto dans nos villes et villages". Cela constitue une démarche complémentaire en relation avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON).

Cette charte implique un certain nombre de démarches et d'engagements que la collectivité est amenée à respecter.

Le Maire invite les Conseillers à autoriser passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la "Charte régionale d'entretien des espaces publics – Objectif zéro phyto dans nos villes et villages".

VIII – COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 26 janvier 2016, le Conseil municipal avait adopté le principe de création d'une commission ad hoc en vue de réviser le règlement intérieur du Conseil municipal adopté par délibération n° DEL2014-088 le 16 septembre 2014.

Lors de cette séance il avait été proposé de constituer cette nouvelle commission à partir des membres ayant déjà siégé dans la commission qui avait eu pour mission d'établir le règlement intérieur actuellement en vigueur.

Monsieur le Maire rappelle la composition de cette commission et demande quels sont les Conseillers qui souhaitent en faire partie.

Monsieur William MALAVELLE ayant indiqué qu'il n'y siégerait pas, Monsieur le Maire propose la composition suivante :

Prénom NOM	Fonction	Représentant la liste
M. Jean-Charles BENEZET	Maire	Union Pour le Renouveau à Saint Christol
Mme Marie Christine ROUX	Conseillère déléguée	Union Pour le Renouveau à Saint Christol
M. Thierry POPOFF	Conseiller délégué	Union Pour le Renouveau à Saint Christol
Mme Danielle JOULLIA	Adjoint au Maire	Union Pour le Renouveau à Saint Christol
Mme Élisabeth DATO	Conseillère municipale	Union Pour le Renouveau à Saint Christol
M. Rudy MONIER	Conseiller délégué	Union Pour le Renouveau à Saint Christol
Mme Suzanne COULET	Conseillère municipale	Pour Saint Christol, la Gauche Rassemblée Clarté et Démocratie - Agir Ensemble
M. Jean SIRVIN	Conseiller municipal	Union et Dynamisme pour Saint Christol Les Alès

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 28 votants, les résultats du vote sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
28	0	0	0

Le Conseil adopte, à l'unanimité, la composition de la Commission chargée de la révision du règlement intérieur du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

1) Commission Voirie/Travaux

Monsieur Bernard TECCO indique que la Commission Voirie/Travaux se réunira le Mardi 15 Mars 2016.

2) Environnement

En ce qui concerne l'entreprise COUDENE, Monsieur Bernard TECCO indique que les travaux qui avaient été entrepris pour améliorer l'assainissement ont été interrompus en raison d'une cessation d'activité de l'entreprise qui y travaillait. Les travaux sont réalisés sous contrôle de VEOLIA et de la Communauté d'Agglo et ils reprendront dès qu'un autre prestataire aura été désigné.

Pour ce qui est de l'usine de traitement de déchets de Salindres, Monsieur le Maire dit que celle-ci fonctionne mais que des doutes subsistent quant à la qualité du compost.

3) Prise en charge des VRD (Voies et Réseaux Divers) des lotissements

Monsieur le Maire dit qu'il n'accepte pas qu'on lui reproche des actes administratifs non régularisés pour des dossiers remontant à plusieurs années.

Monsieur Bernard TECCO rappelle qu'il y a des problèmes d'assainissement dans ces lotissements, car les réseaux ne sont pas en bon état.

Monsieur le Maire indique que l'état des VRD conditionne aussi la prise en charge par la commune.

4) Information

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le prochain Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 24 Mars 2016. Celui-ci sera consacré au vote du budget pour l'exercice 2016.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22H00
